

alternatives

LE JOURNAL

VOL.15 NO.10 - JUILLET / AOÛT 2009

UN JOURNAL POUR UN MONDE DIFFÉRENT

WWW.ALTERNATIVES.CA

La loi de la jungle en Amazonie



PHOTO: JORGE JORDAN PADILLA

Les peuples autochtones de l'Amazonie péruvienne viennent de remporter une grande victoire. Ils ont forcé le gouvernement péruvien à faire volte-face et à abroger sa controversée Loi de la jungle. Mais ils ont dû le payer de leur sang.

MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU

En août 2008, les différentes ethnies de l'Amazonie péruvienne, mobilisées par l'AIDSESP (Asociación interétnica de desarrollo de la Selva peruana), entamaient la Rébellion des peuples autochtones de l'Amazonie en réaction à l'imposition d'une série de décrets contenus dans la Loi de la jungle. Le président Alan Garcia affaiblissait ainsi sévèrement les droits territoriaux des peuples

autochtones. Son but : permettre aux entreprises transnationales de pénétrer la forêt amazonienne comme jamais jusqu'à présent. Les compagnies minières et pétrolières allaient avoir le champ libre pour exploiter le sous-sol, les compagnies forestières le feu vert pour couper des arbres.

Et ces décrets s'inscrivaient dans une stratégie plus large. En effet, depuis la

ratification en décembre 2007 du Traité de libre-échange entre le Pérou et les États-Unis, le président Alan Garcia fait de nombreux efforts afin de mettre en place un cadre législatif visant la suppression des barrières aux investissements étrangers.

VOIR PAGE 4 : AMAZONIE

Le journal Alternatives prend un nouvel envol sur le Web!

Depuis 15 ans déjà, le journal Alternatives occupe une place centrale dans l'information progressiste au Québec. Chaque mois, le journal a nourri de réflexions et d'analyses la course irrémédiable des mouvements sociaux au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

Ce succès reconnu par tous n'a pu être possible que par la participation du plus grand nombre. D'une édition à l'autre, nous avons pu compter sur une myriade de collaboratrices et collaborateurs bénévoles qui, sans jouer le jeu de la fausse « objectivité » journalistique, se sont attelés à expliquer le projet bolivarien, les enjeux de la souveraineté alimentaire, l'analyse zapatiste, la lutte des Palestiniens ou la montée du mouvement altermondialiste. La liste est trop longue pour être exhaustive, mais ils et elles ont favorisé la construction de nécessaires nouvelles solidarités en rendant compte des grandes impulsions internationales et des défis immenses que les mouvements sociaux au Québec doivent relever dans un contexte systématique d'offensives néolibérales.

Aujourd'hui, ce travail doit avoir une portée plus large et aller plus loin. Nous souhaitons impliquer encore plus de représentants de mouvements et d'organisations du Québec et d'ailleurs, et le média lui-même doit aussi être plus moderne et répondre davantage aux grands enjeux qu'il défend.

C'est ainsi qu'à l'automne, nous présenterons un journal Alternatives plus

écologique, gratuit et qui, surtout, proposera encore plus de collaborateurs d'ici et d'ailleurs. À partir de septembre, l'édition mensuelle du journal ne sera plus distribuée dans *Le Devoir* et sera diffusée exclusivement sur le Web. Elle comprendra des dossiers d'analyses plus complets, des documents vidéo originaux produits en collaboration avec de jeunes créateurs du Québec, des blogues d'une multitude de partenaires et d'intellectuels francophones de partout, des mises à jour régulières sur les grandes thématiques actuelles, notamment sur la dynamique altermondialiste. Vous pourrez vous abonner au journal par courriel sur le site : www.alternatives.ca

Une édition spéciale du journal sera quant à elle distribuée trimestriellement sur papier. Le grand rendez-vous automnal du Forum social québécois (du 8 au 12 octobre prochain) sera l'objet de la première édition.

Enfin, je ne saurais terminer cette invitation à suivre sur le Web le nouveau journal Alternatives en septembre sans remercier *Le Devoir* pour les sept dernières années de soutien et de collaboration. Merci encore!

Vous êtes convié à un grand rendez-vous cet automne!

Surveillez www.alternatives.ca !

MICHEL LAMBERT
DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ALTERNATIVES

Et si l'environnement comptait aussi parmi les victimes de guerre?

L'horreur de la guerre se poursuit tant que l'environnement en subit les effets. Même si le droit humanitaire interdit sa destruction, les belligérants peuvent invoquer le principe de « nécessité militaire » pour justifier les pires atteintes. Le Liban est un exemple révélateur.

MYRIAM CLOUTIER

La Convention de Genève, qui édicte les règles du droit humanitaire en cas de conflit, mentionne de façon explicite la protection de l'environnement avec l'interdiction « des méthodes ou moyens de guerre qui sont conçus pour causer, ou dont on peut attendre qu'ils causeront, des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel ».

Cependant, l'environnement échappe à la juridiction de la Cour pénale internationale, puisqu'il est absent de la liste des crimes de guerre du Statut de Rome, autant en ce qui a trait aux conflits internes qu'internationaux.

Cela s'explique parce que certains États favorisent une notion restreinte de l'environnement, qui n'englobe pas la santé et le bien-être des populations.

Pour le professeur de droit international à l'Université de Genève, Marco Sassòli, il ne devrait pas y avoir tant de débats sur la notion d'environnement, qui constitue un bien à caractère civil, si l'on s'en tient à l'interprétation du Protocole additionnel I à l'article 52. Ainsi, une protection spécifique de l'environnement en ce qui a trait aux conflits ne serait pas nécessaire, car l'environnement consiste en des biens civils. Il ajoute que des « préjudices par ricochet » sont de plus en plus considérés lorsque des attaques commises sur des objectifs militaires ont des effets sur des biens civils. « Même si une at-

taque a lieu sur un objectif militaire dans le désert, où il n'y a aucun risque pour des civils, il faut tenir compte des effets dans le temps de cette attaque. Il faut tenir compte de tous les effets prévisibles », dit Marco Sassòli.

Le cas du Liban

Le 12 juillet 2006, Israël attaquait l'aile armée du Hezbollah au Liban et bombardait une bonne partie du pays. Ce conflit de 34 jours, qui a causé la mort d'environ 1 200 personnes, a provoqué de graves conséquences environnementales qui perdurent.

Une grande partie des infrastructures civiles libanaises ont été détruites par l'armée israélienne, notamment 130 000 résidences et de nombreuses infrastructures essentielles, comme des hôpitaux, des écoles et des systèmes de traitement des eaux.

Selon Rania Masri, professeure à l'Université de Balamand au Liban, il ne faut pas négliger les impacts de la destruction sur la santé. Dans les banlieues sud de Beyrouth seulement, les débris ont totalisé environ 1 million de mètres cubes. Les décombres étaient constitués de poussières de toutes sortes, dont des fibres d'amiante qui causent le cancer du poumon.

Selon le rapport de la Commission d'enquête sur le Liban mis en place par le Conseil des droits de l'homme, les attaques sans discrimination lancées par les Forces israéliennes contre des civils et des biens civils « équivalent à un châtiement collectif ». Le principe de base est qu'on ne peut attaquer qu'un objectif militaire. Pour justifier ses attaques, Israël a invoqué l'utilisation stratégique pour le Hezbollah des infrastructures civiles visées. Par cette explication, l'armée israélienne a transformé tous les biens civils en objectifs militaires.

On touche ici au cœur de la difficulté de l'application des dispositions du droit international humanitaire en lien avec la protection de l'environnement. La coutume n'admet pas qu'un belligérant attaque une infrastructure civile pour des fins de destruction. Il doit y avoir proportionnalité entre la destruction des biens et des mesures nécessai-

res pour atteindre les buts concrets de la guerre. Mais il existe une faille dans le droit humanitaire : le pays qui attaque peut avoir recours au principe de « nécessité militaire » pour légitimer toute atteinte à l'environnement.

Mer noire

Alors que la Commission d'enquête gouvernementale israélienne Winograd a conclu que l'objectif déclaré du déclenchement de l'offensive au Liban, soit d'obtenir la libération de soldats israéliens enlevés par le Hezbollah, était « trop ambitieux et impossible à atteindre », le Liban doit vivre avec les conséquences de la pire catastrophe écologique ayant touché l'est de la Méditerranée.

Les traces de la marée noire provoquée par les bombardements israéliens de réservoirs d'hydrocarbures sont encore visibles. Environ 15 000 tonnes de pétrole se sont déversées dans la mer durant les premiers jours du conflit, créant une marée noire qui a couvert plus de la moitié des 200 km du littoral libanais. La pollution des fonds marins et des côtes a affecté la faune et la flore, tout en freinant les activités économiques de la pêche et du tourisme.

La Commission d'enquête sur le Liban du Conseil des droits de l'homme a dit être « convaincue que cette attaque était préméditée » et estime que « le fait que les forces israéliennes n'aient pas pris les mesures de précaution nécessaires constitue une violation par Israël de ses obligations concernant la protection de l'environnement naturel et du droit à la santé ».

Il aura fallu attendre la fin des hostilités pour qu'un effort de nettoyage international soit organisé. L'Agence de coopération et de développement international du Canada, l'ACDI, a par exemple fourni deux millions de dollars pour financer les travaux de la compagnie grecque Environmental Protection Engineering à travers l'ONU (PNUD), des travaux autour de Jieh. La tâche consistait à enlever le pétrole et de l'entreposer dans des bidons et des sacs de plastique en attente d'un traitement définitif.

Mohamed Sarji, chargé du nettoyage pour l'ONG libanaise Bahr Louban, expli-



PHOTO: FLICKR/ZENAHALA

que qui si le nettoyage demeure à ce jour incomplet et que des traces de pétrole sont encore visibles sur quelques plages du nord du pays, c'est en raison de l'incurie du ministère de l'Environnement du Liban et d'une mauvaise gestion des fonds. Premièrement, il y aurait eu une surestimation des coûts de nettoyage par le ministère qui a chiffré les opérations à 250 millions de dollars américains. En conséquence, des compagnies étrangères ont obtenu des contrats farineux, et de surcroît, ne se sont pas acquittés de leurs tâches diligentement. Par exemple, les États-Unis ont par contrat confié à la compagnie américaine, Seacor international, la tâche de nettoyer des plages du patrimoine mondial de Byblos, un secteur prioritaire. Selon Mohamed Sarji, la compagnie s'est limitée à nettoyer des bateaux des pêcheurs à l'aide de pompes à eau à haute pression, et ce, pour un contrat s'élevant à cinq millions de dollars américains. Il trouve injustifiés de tels montants : « Pour ma part, j'avais 60 plongeurs qui travaillaient avec moi. On remplissait de pétrole des sacs de farine recyclés, qu'on mettait ensuite sur cinq bateaux. » L'ONG Bahr Louban est parvenue ainsi à nettoyer « à la main » 80 %

Au Liban, des poissons et des animaux marins comme la tortue verte ont été victimes de la marée noire provoquée par le bombardement de réservoirs de mazout par Israël en juillet 2006.

des fonds marins et des plages de Jieh pour 500 000 dollars américains.

Mohamed décrit également le laxisme des autorités quant à l'entreposage du pétrole préalablement récolté. Ce printemps, il a découvert que la compagnie Environmental Protection Engineering avait reçu un contrat du ministère de l'Environnement libanais en vue de transporter des sacs remplis de pétrole pour les entreposer à quelques kilomètres plus loin. Il affirme que l'entreprise grecque a plutôt creusé un trou dans la plage et y a enseveli les sacs contenant le pétrole. Il a alerté les autorités libanaises qui ont banalisé cette affaire.

Le Liban devra encore vivre pendant des années avec les conséquences de la pollution de la guerre de 2006. Et comme dans le cas de sacs de pétrole enfouis en catimini, l'indifférence internationale laisse présager d'autres catastrophes du genre.

BILLET



Anarchie en Israël

Francis Dupuis-Déri

Au début du XX^e siècle, l'anarchisme s'est développé à Montréal par l'action de juifs et de juives qui fuyaient la violence antisémite et les troubles politiques et sociaux de l'Europe de l'Est (voir le livre de Mathieu Houle-Courcelles, *Sur les traces de l'anarchisme au Québec 1860-1960*). Ces anarchistes d'origine juive ont fondé des librairies, organisé des conférences (invitant à plusieurs reprises Emma Goldman), manifesté lors des 1^{er} mai, malgré les critiques de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, qui dénonçait alors les « idées révolutionnaires et anarchistes », et les attaques des étudiants anticomunistes du campus montréalais de l'Université Laval. Ce lien historique entre l'anarchisme et l'immigration juive au Québec est aujourd'hui oublié.

En février, quelques organisations militantes de Montréal avaient invité Schachaf Polakow, un juif israélien membre du groupe Anarchists against the wall (www.awalls.org), à présenter les actions de solidarité que mène son groupe auprès de Palestiniennes et de Palestiniens, principalement en Cisjordanie. Cet engagement pose la question du rapport entre l'anarchisme et le nationalisme. L'anarchisme est - en principe - contre le nationalisme, un phénomène qu'il associe à l'État, au militarisme et au racisme. Pourtant, au Québec, plusieurs anarchistes ont été - ou sont encore - sympathiques à l'idée de la souveraineté.

Dans le cas du conflit israélo-palestinien, le mouvement anarchiste doit-il être en faveur de la création d'un État-nation palestinien? Des anarchistes affirment en effet qu'il faut nécessairement être du côté du peuple palestinien, ce qui impliquerait de ne pas critiquer ses dirigeants, ses moyens de lutte et ses objectifs, même la fondation d'un État avec une armée et sa police.

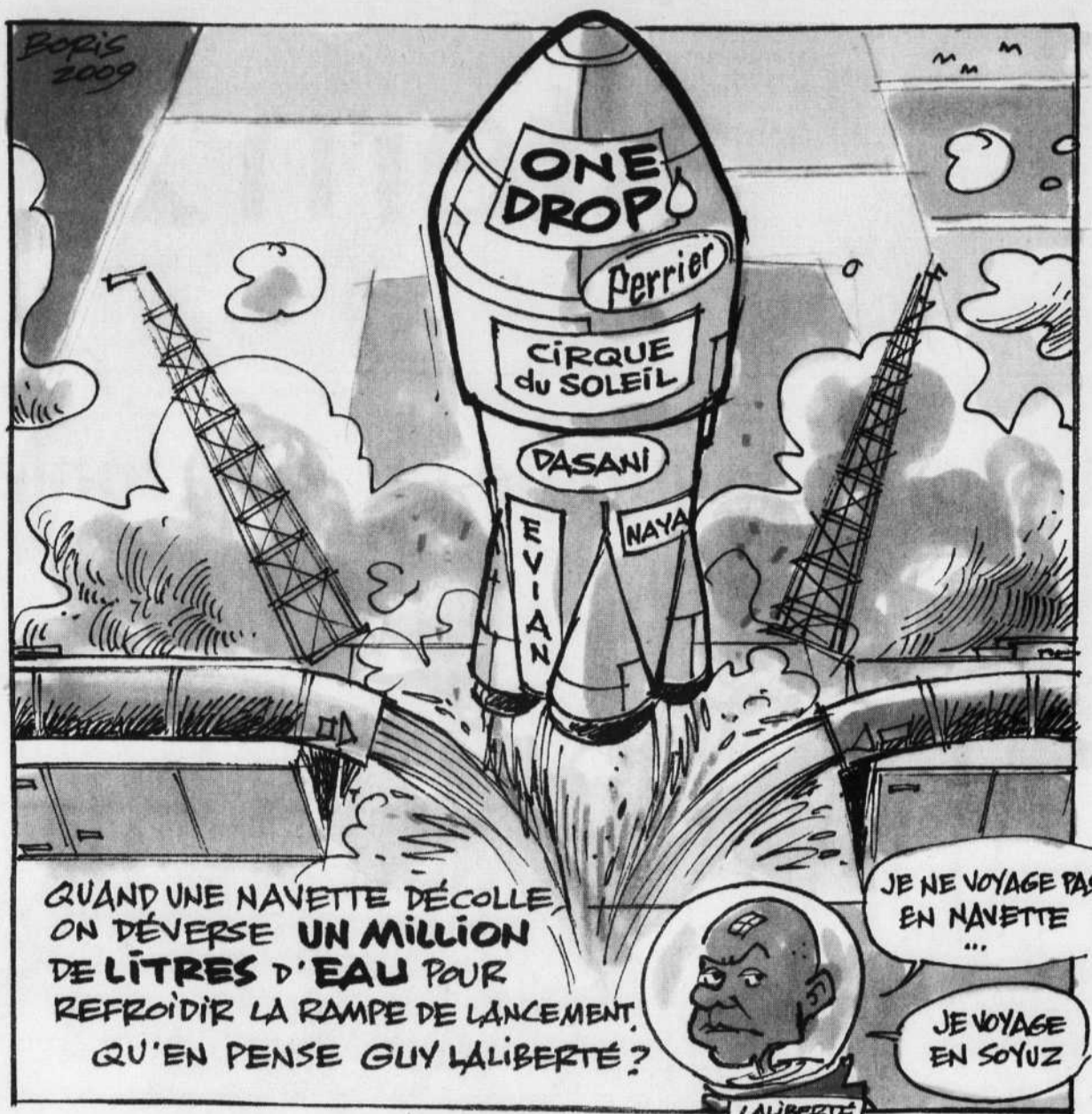
Uri Gordon, qui est un auteur israélien prolifique proche du groupe Anarchists against the wall, reproche aux anarchistes qui avancent de tels arguments de ne pas offrir de prise sur la réalité politique ou de ne pas bien poser le problème. Avec un brin d'ironie, Gordon constate que les élites politiques israéliennes, palestiniennes, ainsi que des États-Unis, s'intéressent peu de savoir si les anarchistes sont pour ou contre la création d'un État palestinien.

Uri Gordon rappelle les faits : il n'y a pas plus que quelques centaines d'anarchistes actifs en Israël, et la manière la plus cohérente d'exprimer une solidarité avec le peuple palestinien n'est pas de s'exprimer sur la pertinence - ou non - de créer un État palestinien ou d'abattre l'État israélien, mais d'agir concrètement avec des Palestiniennes et des Palestiniens qui vivent l'oppression et la violence aux *check points*, en prison et dans leurs villages. Il y a déjà beaucoup d'initiatives binationales, sous forme d'équipes sportives ou d'activités artistiques, mais elles font l'impasse sur le conflit.

L'approche des anarchistes comme Uri Gordon consiste à s'engager avec des Palestiniens non pas dans le sport ou l'art, mais dans le conflit israélo-palestinien lui-même. En tant que juif israélien, cela implique d'accepter d'être auxiliaire de ces Palestiniens que le conflit touche directement, et d'agir pour les aider sur leur terrain selon leurs besoins. Les films présentés à Montréal par Schachaf Polakow documentaient des actions d'anarchistes qui reconstruisaient des maisons démolies, qui démantelaient des blocages de routes, qui participaient à des manifestations contre des expropriations et des occupations de terres palestiniennes par des soldats israéliens.

Ces actions de solidarité transnationale ne sont pas bien vues en Israël, car elles viennent briser le mythe national des deux peuples ennemis. Pendant que les bombes pleuvaient sur la Palestine il y a quelques mois, ces anarchistes se sont aussi mobilisés dans les rues israéliennes en organisant des manifestations et des vigiles. Les anarchistes israéliens sont alors soumis à leur tour à une répression qui se traduit par des perquisitions et des arrestations. Parfois, les passants attaquent leur vigile en leur lançant des oeufs, ou des pompiers de Tel-Aviv s'arrêtent pour les cibler de leur jet d'eau. Lors de leurs actions conjointes avec des Palestiniennes et des Palestiniens, les anarchistes font régulièrement face à des tirs de balles de caoutchouc, du gaz lacrymogène, et voient leurs alliés mourir sous les balles réelles. Alors, l'anarchisme doit-il se prononcer pour ou contre l'État palestinien? Selon Uri Gordon, l'anarchisme doit encourager à se poser d'autres questions, et les réponses doivent s'exprimer par des gestes concrets posés envers des individus réels, en marge de l'État ou des projets étatiques.

L'article *Anarchisme, nationalisme et nouveaux États*, d'Uri Gordon, est disponible sur le site Internet de la revue anarchiste *Réfractaires*.



Liban : un fragile équilibre

Les élections législatives libanaises se sont soldées par un double échec de l'opposition et de la coalition gouvernementale. Les résultats du scrutin du 7 juin ont reconduit un parlement dans lequel l'équilibre des forces demeure inchangé.

FADI HAMMOUD

L'opposition dirigée par le mouvement chiite Hezbollah, le mouvement Amal à majorité chiite du président du parlement Nabih Berri et le Courant patriotique libre à majorité chrétienne du général Michel Aoun détiennent toujours 57 sièges du parlement (sur 128). La Coalition du 14 mars, qui est au pouvoir, conserve 71 sièges. Cette coalition est formée du mouvement Al-Moustaqbal à majorité sunnite dirigé par Saad Hariri, fils du défunt premier ministre Rafic Hariri, du Parti socialiste progressiste majoritairement druze de Walid Joumblatt, ainsi que du Parti phalangiste de Amin Gemayel et des Forces libanaises de Samir Geagea, deux formations majoritairement constituées de chrétiens.

Mais en ce qui concerne le nombre des voix, l'opposition l'a emporté avec 54,5 % des votes contre 45,5 % pour la Coalition du 14 mars. Ceci rend la défaite un peu moins amère pour l'opposition, que tous les sondages donnaient victorieuse avant le scrutin.

Cette distorsion entre les sièges et le vote s'explique par la loi électorale et le découpage des différentes circonscriptions qui font que la majorité des électeurs ne peuvent pas obtenir une majorité concordante de sièges parlementaires.

De plus, des questions « techniques » permettent d'expliquer cette aberration électorale : des fraudes dans certaines circonscriptions sunnites dominées par le mouvement Al-Moustaqbal; l'achat de votes; et le recours massif à l'argent pour s'assurer l'appui d'électeurs (dans le magazine américain *Newsweek*, un haut responsable saoudien a anonymement affirmé que son pays a dépensé 750 millions de dollars américains pour appuyer la coalition au pouvoir). Ces dépenses ont permis à la Coalition du 14 mars de payer les frais exorbitants pour des dizaines de milliers d'émigrants libanais qui ont voté pour leurs listes dans les circonscriptions menacées par l'opposition.

Des enjeux régionaux

Les acteurs régionaux et internationaux, tels les États-Unis, Israël, l'Arabie saoudite, l'Égypte, l'Iran et la Syrie, ont joué un rôle important dans les résultats. Ces pays n'ont pas caché l'importance des élections libanaises pour l'équilibre des forces au Proche-Orient entre les États-Unis et ses alliés arabes (Arabie saoudite, Égypte) et l'axe Syrie-Iran.

Chaque camp espérait pouvoir améliorer ses positions avant d'éventuelles négociations, comme l'a mentionné le vice-président américain Joe Biden durant sa visite à Beyrouth, une dizaine de jours avant les élections. M. Biden avait alors exhorté la Coalition du 14 mars à gagner les élections parce que cela permettrait de renforcer la position américaine « dans les négociations à venir avec la Syrie ». De ce point de vue, la majorité parlementaire obtenue par la Coalition du 14 mars est certes la bienvenue, mais elle reste insuffisante pour permettre à cette coalition de gouverner seule le pays, et donc de dicter

constitue le seul accès terrestre aux pays arabes (le Liban n'ayant d'autres frontières qu'avec Israël et l'accès sur la Méditerranée).

Cet équilibre très fragile et l'échec des tentatives de monopolisation du pouvoir expliquent pourquoi les autorités saoudiennes et syriennes se sont mises d'accord, avant le scrutin, sur la nécessité de reconnaître les résultats des élections, quel que soit le vainqueur. Cette attitude, qui s'inscrit dans un climat de détente régionale entre l'axe Syrie-Iran d'une part et les États-Unis, l'Arabie Saoudite et l'Égypte d'autre part, a été confirmée avec la visite positive de l'émissaire américain George Mitchell à Damas en juin, et avec l'amorce d'un dialogue entre les États-Unis et la Syrie.

Vers une entente régionale?

Les acteurs politiques libanais, et leurs alliés étrangers, ont récemment montré une volonté de conciliation.

Le camp gouvernemental a fait preuve d'ouverture envers l'opposition. Contrairement à ses positions depuis plus de trois ans, Saad Hariri refuse de discuter du désarmement du Hezbollah parce que ce sujet « risque d'attiser les divisions au sein du pays ». Son entourage a même laissé entendre qu'il serait prêt à fournir des garanties à ce sujet pour rassurer le Hezbollah. Pressenti comme premier ministre, Saad Hariri dit être prêt à visiter la Syrie pour normaliser les relations avec Damas, un geste impensable il y a quelques semaines, surtout qu'il avait accusé la Syrie d'être impliquée dans l'assassinat de son père, Rafic. De plus, son allié, M. Joumblatt, connu pour ses attaques très violentes contre Damas, continue d'adopter un ton plus conciliant avec la Syrie et le Hezbollah.

De son côté la Syrie, qui appuie le principal parti d'opposition (le Hezbollah), a indiqué qu'elle ne s'oppose pas à la désignation de M. Hariri au poste de premier ministre, tout en affirmant être prête à le recevoir en visite officielle.

Les discussions concernant la présence de l'opposition dans le futur gouvernement sont bien amorcées. Le nombre de sièges et les conditions de participations sont au menu. Si ce scénario se concrétisait, cela voudrait dire que le nouveau gouvernement serait le fruit d'une entente entre Libanais, mais aussi entre la Syrie, l'Arabie Saoudite, l'Iran et les États-Unis.

Au Liban, les joueurs sont presque toujours les mêmes, et la fragilité de l'équilibre entre les différents acteurs régionaux ne fait qu'accroître la fragilité du pays.



PHOTO : FLICKR / HAZY JENIUS

ses conditions sur les orientations politiques du Liban sans tenir compte de l'avis des États-Unis et des intérêts de l'opposition. Car depuis l'assassinat de Rafic Hariri le 14 février 2005, le Liban est divisé. Le consensus politique concernant le conflit israélo-palestinien, les relations avec la Syrie, l'Iran, l'Arabie Saoudite, l'Égypte et les États-Unis, ainsi que la résistance armée menée par le Hezbollah a été ébranlé.

Les quatre dernières années marquées par des crises successives ont prouvé qu'aucun des deux camps ne détient une majorité populaire, communautaire ou parlementaire décisive, lui permettant de mener le pays dans la direction souhaitée.

Les relations avec la Syrie demeurent cruciales, surtout parce que ce pays

Alternatives c'est bien plus qu'un journal!



1. Je désire être membre

- Cotisation annuelle : 36 \$ (cotisation normale)
 15 \$ (sans-emploi ou étudiant)
 60 \$ (membre de soutien)

2. Je veux faire un don

J'appuie financièrement les projets de solidarité internationale d'Alternatives.

Veuillez cocher votre choix : 1 2

Voici un montant de : \$

Mode de paiement : chèque Visa Mastercard American Express

N° de la carte :

Date d'expiration :

Signature :

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : () Courriel :

Faites parvenir votre contribution et/ou ce formulaire à l'adresse suivante :

Alternatives 3720, avenue du Parc, bureau 300, Montréal (Québec) H2X 2J1

Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 15 \$ et plus - No d'enregistrement : 1411 69086 RR0001

Pour en savoir plus : 514-982-6606 • www.alternatives.ca

ALTERNATIVES

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Michel Lambert
 RESPONSABLE DE L'INFORMATION : Emmanuel Martinez

MONTREAL - 3720, avenue du Parc, bureau 300, Montréal (Québec) H2X 2J1
 Tél. : (514) 982-6606 Fax : (514) 982-6122

QUÉBEC - 266, rue Saint-Vallier Ouest, Québec (Québec) G1K 1K2
 Tél. : (418) 521-4000 Fax : (418) 521-4000

Courriel : commentaires@alternatives.ca • Site Internet : www.alternatives.ca

Ce journal est produit par Alternatives, réseau d'action et de communication pour le développement international, en partie grâce à l'appui financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le contenu n'engage en rien ce dernier organisme. Tirage : 50 000 exemplaires. Le journal Alternatives est distribué de façon indépendante et ce numéro est publié dans l'édition du 24 juin 2009 du quotidien *Le Devoir*. La reproduction des textes est autorisée. Veuillez mentionner la source. Les points de vue exprimés par les auteurs n'engagent que ceux-ci.

COORDINATION ET RÉDACTION : Emmanuel Martinez - COMITÉ DE RÉDACTION : Alain Ambrosi, Aurélie Arnaud, Pierre Beaudet, Stéphane Corriveau, François l'Écuyer, Denis McCready, Karine Poirier, Nachammal Raman, Alexandre Touchette - CHRONIQUES : Normand Baillargeon, Pierre Beaudet, Francis Dupuis-Déri, David Homel, Naomi Klein, Judy Rebick et Michel Warschawski - RÉVISION ET CORRECTION DES TEXTES : Gilles McMillan - INFOGRAPHIE : Brigitte Beaudet - CARICATURE : Boris

Vous êtes immigrant et vous cherchez du

TRAVAIL

Nous pouvons vous aider. C'est gratuit!!!

- Placement en emploi
- Rédaction de CV et de lettres de motivation
- Aide individuelle à la recherche d'emploi et suivi personnalisé

INFORMATIONS : KHADIJA MOUNIB 514-982-6606 POSTE 2238
 KHADIJAM@ALTERNATIVES.CA

Équité environnementale De la décharge au climat

Lorsqu'il a développé la notion d'équité environnementale au début des années 1980, l'Afro-Américain Robert Bullard n'aurait jamais cru qu'elle trouverait un jour écho aux Nations unies. Elle sera pourtant sur toutes les lèvres, en décembre prochain, lorsque la communauté internationale se réunira à Copenhague pour négocier le régime climatique devant succéder au Protocole de Kyoto.

YAN TURGEON

« Au début, nous voulions rendre compte de problèmes locaux affectant des communautés marginalisées. Ce n'est que plus tard, lors des sommets mondiaux, que nous avons pris conscience que l'équité environnementale était un enjeu mondial », confie le sociologue qui dirige aujourd'hui le Environmental Justice Resource Center, de l'Université Clark Atlanta.

De passage à Québec, où il a prononcé une conférence dans le cadre du séminaire « L'équité environnementale : clef pour le développement durable » organisé conjointement par l'Institut EDS et la Fondation Monique Fitz-Back, il rappelle que cette notion est née dans la foulée des luttes populaires, lorsqu'une communauté majoritairement noire, pauvre et rurale de Caroline du Nord, a protesté contre l'installation d'une décharge de sols contaminés aux BPC

dans son voisinage. Si les opposants n'ont pas empêché les camions de déverser leur charge toxique, les marches, les manifestations et les emprisonnements ont fait beaucoup de bruit.

La population a réalisé que des millions d'Américains vivaient à proximité de sources polluantes et que la présence de décharges de déchets dangereux ou d'industries lourdes dans leur voisinage n'était pas le fruit du hasard. « *Le Deep South a une tradition d'esclavage, de ségrégation raciale et de sous-développement industriel. Si bien que nos dirigeants disaient aux entreprises, venez vous installer chez nous, nous acceptons tout, même les industries les plus polluantes!* », dit Robert Bullard.

Cette prise de conscience a mené à la publication, en 1987, de la première étude sur la répartition ethnique des déchets toxiques. L'enquête soulignait que les décharges de produits dangereux étaient majoritairement situées où vivent les minorités. Dix ans plus tard, une seconde étude conclut que la situation s'est dégradée. De plus en plus d'Afro-Américains habitent à proximité de sites d'enfouissement de déchets dangereux : 56 % des personnes vivant à moins de 3 km de ces sites sont des gens de couleur alors qu'ils ne constituent que le tiers de la population américaine. « *En Louisiane, un village fondé après l'abolition de l'esclavage est enclavé entre deux raffineries. Le parc où jouent les enfants se trouve sous leurs cheminées. Vous restez là 15 minutes et vous avez mal à la tête* », relate M. Bullard.

Mais il n'y a pas que les communautés marginalisées qui font les frais de la dégradation de l'environnement, constate aujourd'hui le chercheur : « *Ce sont des pays entiers qui se trouvent au mauvais endroit, du mauvais côté du Rio*

Grande ou dans le mauvais hémisphère. » L'iniquité est d'autant plus flagrante que ce sont les plus pauvres de la planète - et les moins responsables du bouleversement de leur environnement - qui sont les plus touchés. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des incidents climatiques ont lieu dans les pays en développement alors que les pays du G20 sont responsables à eux seuls de 80 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) mondiales.

Le Forum humanitaire mondial, présidé par l'ex-secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, évalue à 300 000 le nombre de décès causés par les changements climatiques chaque année et chiffre à 26 millions le nombre de déplacés du climat dans le monde. Lorsque les précipitations sont de moins en moins prévisibles, que l'élévation du niveau de la mer arrache la terre aux paysans et contamine leurs réserves d'eau douce, que de nouveaux déserts apparaissent là où, encore hier, la rareté de l'eau n'était pas un problème, les populations migrent alors vers les zones où elles pensent pouvoir subsister. Dans la seule Afrique subsaharienne, on estime qu'au cours des dix prochaines années, 60 millions de personnes vont prendre le chemin de l'exil pour échapper à la désertification.

Une affaire d'États

À Copenhague, l'équité environnementale sera au cœur des négociations du prochain régime climatique. Pour les pays en développement, l'argument est sans équivoque. Ce n'est pas aux pays les plus vulnérables de payer pour s'adapter, ni de freiner leur développement pour permettre aux pays les plus riches de continuer d'émettre des milliards de tonnes de GES dans l'atmosphère. C'est aux pays industrialisés, dont la contribu-



PHOTO : FLICKR / KILROY28

La Chine est maintenant le plus grand émetteur de GES au monde et elle est responsable d'environ le deux tiers de la croissance des émissions. Par contre, un Chinois émet en moyenne quatre fois moins de GES qu'un Américain ou un Canadien.

tion au problème est historique, de porter le fardeau du dérèglement du climat. Mais si on réduit souvent l'enjeu de cette conférence à l'établissement de nouvelles cibles de réduction - ce qui inclut l'imposition ou non de cibles contraignantes à la Chine -, on reconnaît aujourd'hui que l'atténuation ne se fera pas du jour au lendemain.

Payer pour préserver des écosystèmes (par exemple, dédommager des États ou des collectivités pour le maintien des forêts ou des cours d'eau), transférer des technologies (par exemple des éoliennes ou des panneaux solaires) et renforcer la formation humaine (par exemple, en sensibilisant les agriculteurs à la préservation des sols) figurent donc parmi

les enjeux majeurs de la Conférence de Copenhague, au même titre que la réduction des émissions de GES. Seule la mise en œuvre de tels mécanismes, réclamés de longue date par les pays en développement leur permettra de poursuivre leur croissance sans décupler leur empreinte écologique.

Yan Turgeon est rédacteur en chef d'*Objectif terre*, le bulletin d'information du développement durable de l'espace francophone.

Déchets électroniques : un fléau

Les déchets électroniques ne font pas les manchettes, mais la croissance exponentielle de leur volume dans les pays en voie de développement est une bombe à retardement. Des pays comme le Kenya ont évidemment besoin d'ordinateurs, mais ceux qu'ils reçoivent des « généreux » pays développés sont souvent brisés ou trop vieux.

MURIUKI MUREITHI

Une étude récente menée au Kenya par le ICT Action Network montre que ce pays est pris avec 3 000 tonnes de déchets informatiques chaque année. Et ce volume augmente continuellement. En l'absence de politiques de traitement des rebuts électroniques au Kenya, les carcasses d'ordinateurs ou d'imprimantes sont brûlées dans des dépotoirs à ciel ouvert, enfouies au péril de l'environnement ou démantelées sans tenir compte des dangers pour la santé. L'étude réalisée aussi au Maroc, en Ouganda, au Sénégal et en Afrique du Sud souligne que les déchets électroniques constituent un sérieux problème partout en Afrique subsaharienne.

Les effets nocifs des matériaux contenus dans des objets électroniques commencent à se manifester. Selon un rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement, une fillette de douze ans vivant près d'une des plus grandes décharges de Nairobi avait deux fois plus de plomb dans l'organisme que les maximums reconnus internationalement. Le document précise que les enfants sont contaminés au plomb en respirant la fumée dégagée par l'incinération de déchets et par des poussières toxiques qui se déposent sur la nourriture ou le sol.

L'étude du ICT Action Network révèle également le mauvais état de santé des travailleurs de l'industrie du recyclage qui démontent des ordinateurs sans aucune mesure de précaution, et sans vêtements adéquats. Ils se plaignent des vapeurs émises par la combustion de ce qui est rejeté, par les radiations des moniteurs et par les odeurs des imprimantes au laser. À long terme, la mauvaise gestion de ces rebuts va contaminer l'eau et les sols.

Des « cadeaux » qui ne fonctionnent pas

Le problème des déchets électroniques doit être pris de front rapidement parce que la quantité d'équipement mis en



PHOTO : BASEL ACTION NETWORK

marché ne cesse de s'accroître. Selon l'étude de l'ICT, le nombre d'ordinateurs a augmenté de 60 % annuellement au Kenya lors des quatre années évaluées. Cette croissance est notamment encouragée par le gouvernement kenyan qui promet l'informatique. Par exemple, l'État a éliminé les taxes sur les ordinateurs pour les rendre plus abordables.

L'étude a noté que la plupart des ordinateurs dans les bureaux sont vieux : la moitié ont plus de cinq ans. Ils vont donc bientôt prendre la route du dépotoir. Ceci est aussi vrai pour les ordinateurs de seconde main donnés aux écoles kenyanes par l'Europe et l'Amérique du Nord. Bon nombre de ces ordinateurs ne fonctionnent pas lorsqu'ils arrivent au Kenya. Par conséquent, le pays n'arrive pas à disposer de ces rebuts en raison de l'utilisation plus répandue de l'informatique et de l'obsolescence des appareils.

L'État kenyan n'a aucun cadre réglementaire pour faire face au phénomène. Le ministère responsable des technologies de l'information et des communications ne régule que les déchets liés à la téléphonie. Malheureusement, les ordinateurs, ainsi que leur importation, ne font l'objet d'aucune règle. Le ministère de l'Environnement n'a adopté aucune politique, même si elle est en train d'en développer une. Sans encadrement, la gestion des rebuts électroniques demeure chaotique, malgré de graves répercussions sur la santé et l'environnement.

Il y a cependant une lueur d'espoir. Par exemple, l'ONG Computer for Schools Kenya (CFSK) importe des ordinateurs usagés d'Europe, puis les remet à niveau avant de les offrir aux écoles. Lorsqu'un ordinateur cesse de fonctionner, CFSK récupère la machine, la démonte et vend certaines pièces à des compagnies locales. Les matières dangereuses que l'ONG et le Kenya n'arrivent pas à traiter sont renvoyées aux partenaires européens pour être mises à l'écart de manière sécuritaire. L'ONG commence d'ailleurs à offrir ce service aux entreprises kenyanes.

Cet exemple montre qu'il est possible de mieux gérer les rebuts informatiques grâce à des règles et de bonnes pratiques. L'imposition d'une taxe sur le recyclage serait un bon début. Ceci est possible au Kenya, puisqu'une personne sur quatre interrogée dans l'étude se disait prête à payer pour recycler adéquatement le matériel informatique. Mais le gouvernement doit sensibiliser la population tout en dotant de lois et d'une structure pour collecter les frais de recyclage. Et des pays comme le Canada sont bien placés pour donner un coup de main au Kenya dans ce domaine.

L'auteur est un des deux principaux chercheurs de l'étude de l'ICT Action Network et président de Summit Strategies, une firme de consultants en technologie de l'information et des communications basée à Nairobi.

La poubelle d'Israël

Israël a trouvé un moyen pratique et bon marché de se débarrasser de ses déchets, y compris les plus dangereux : les déverser en Cisjordanie. Il suffit de soudoyer quelques Palestiniens, les autres ne sont pas en mesure de se défendre.

MEL FRYKBERG

« Israël exporte ses déchets en Cisjordanie depuis des années, y compris ceux qui sont dangereux et toxiques. C'est moins cher et plus pratique que de les traiter en Israël dans des sites appropriés », explique Jamil Mtoor, directeur adjoint de l'Autorité environnementale palestinienne (AEP).

À Shuqbah, un village palestinien de 5 000 habitants, des entreprises israéliennes ont déversé des tonnes d'ordures sur le terrain d'un villageois qui sert d'intermédiaire, pour la modique somme de 35 dollars la tonne, beaucoup moins que pour s'en débarrasser dans les décharges israéliennes. Les Israéliens avaient déjà enterré les carcasses de milliers de poulets affectés par le virus de la grippe aviaire près de Naplouse, au nord de la Cisjordanie, selon M. Mtoor. L'AEP a aussi découvert

500 barils d'insecticide à Hébron. À nouveau, un intermédiaire palestinien avait été soudoyé pour les accepter sur sa propriété. L'Autorité palestinienne a arrêté les responsables, mais il est difficile d'imposer des amendes. « Les Israéliens profitent de personnes très pauvres, avec de grandes familles à charge et peu de revenus, dans une société fortement frappée par le chômage », continue Jamil Mtoor.

Israël exerce un contrôle complet sur plus de 40 pour cent de la Cisjordanie, qui est divisée en secteurs A, B et C. « Beaucoup d'intermédiaires palestiniens sont protégés par les Israéliens. Si nous voulons porter plainte, nous devons obtenir les autorisations israéliennes pour entrer dans les zones B et C. Elles sont souvent refusées, ou alors il faut beaucoup de temps pour les obtenir », explique M. Mtoor. Il est aussi difficile de surveiller les nombreuses décharges utilisées par Israël parce que le déversement se fait parfois en cachette, voire de nuit. Les emplacements utilisés varient et les Israéliens recouvrent les sites après coup. »

Les déchets des colonies israéliennes

Les implantations illégales israéliennes rejettent aussi régulièrement leurs déchets et leurs eaux usées dans les rivières et les cours d'eau de Cisjordanie. Un rapport de l'Institut de recherche appliquée de Jérusalem (ARIJ) affirme que « les déchets des colonies ne se limitent pas à l'eau utilisée par les ménages, mais qu'ils comprennent aussi des pesticides, de l'amiante, des piles, du ciment et de l'aluminium qui contiennent des matières dangereuses, notamment cancérigènes. »

Les Amis de la Terre Moyen-Orient

(AdTMO), un groupe environnemental conjoint d'Israéliens, Palestiniens et Jordaniens, a mené une enquête qui montre que le déversement de déchets solides sans gestion durable a entraîné la diffusion dans l'eau souterraine de substances toxiques, dont l'arsenic, et des métaux lourds comme le cadmium, le mercure et le plomb.

Par ailleurs, des entreprises israéliennes qui fabriquent des produits potentiellement dangereux se sont déplacées à l'intérieur des territoires palestiniens, pour éviter des lois environnementales strictes à l'intérieur d'Israël.

La communauté internationale et les ONG ont essayé d'améliorer la situation. Le gouvernement allemand a construit une nouvelle décharge près de Ramallah.

Des entreprises israéliennes ont déversé des tonnes d'ordures sur le terrain d'un villageois, pour la modique somme de 35 dollars la tonne.

La Banque mondiale et la Commission européenne ont construit une installation pour les déchets solides près de Jenin, dans le nord de la Cisjordanie.

« Nous avons la sympathie de la communauté internationale, mais la situation ne sera pas résolue tant qu'on ne trouvera pas une issue à l'interminable conflit israélo-palestinien », dit Jamil Mtoor.

Autres menaces à Gaza

La bande de Gaza est confrontée à un désastre environnemental d'un autre ordre, à la suite de la guerre dévastatrice d'Israël au début de l'année. « La situation environnementale à Gaza est extrêmement sérieuse et notre priorité est d'enquêter sur les défis environnementaux et les priorités concernant la réhabilitation », explique Achim Steiner, sous-secrétaire général de l'ONU et directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

L'embargo israélien empêche la livraison de matériaux de construction nécessaires pour réparer les structures démolies et de quantités suffisantes de carburant pour faire fonctionner la distribution de l'eau et les installations de traitement des déchets. « Les déchets dangereux et ceux des hôpitaux ne sont pas traités. Les eaux usées sont déversées dans la mer et elles ont infiltré le sous-sol de Gaza et les sources en eau potable », affirme Achim Steiner. La situation avant la guerre était déjà sérieuse à cause des infrastructures inadéquates et de l'incapacité de traiter les déchets et de purifier l'eau. Et maintenant elle est nettement pire. »

Ce texte a été publié en anglais par Inter Press Service et traduit par InfoSud.

L'agriculture urbaine au Québec Des jardins et des villes

Le toit d'un pavillon de l'UQAM, un site bétonné de l'est de Montréal, un programme en réintégration sociale, une distribution de produits frais aux banques alimentaires; l'agriculture urbaine au Québec se décline désormais en une foule de projets écologiques et solidaires.

AMÉLIE TENDLAND

Cette année, une soixantaine de jardins collectifs sont cultivés un peu partout au Québec. Contrairement aux jardins communautaires, ces potagers sont entretenus collectivement, plutôt qu'en lots individuels. Majoritairement implantés à Montréal (40), les jardins collectifs sont gérés par des groupes communautaires, sur des terrains urbains prêtés par diverses institutions publiques ou privées.

« L'idée est qu'une communauté s'approprie un endroit qui ne lui appartient pas, qu'elle y fasse du jardinage et y développe de nouveaux espaces verts », explique Ismaël Hauteceur, président du Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJQC) et responsable de l'agriculture urbaine chez Alternatives. Créé en 2007, le RJQC s'est donné pour mission de soutenir et aider les initiatives de jardinage collectif dans la province.

Jardins solidaires

Apparus au Québec il y a plus de 10 ans, ces jardins solidaires, comme on les appelle en France, ont pour première vocation l'apprentissage des rudiments du jardinage, à l'aide d'un horticulteur animateur qui assure aussi la cohérence et la constance du potager. « On cherche à développer l'autonomie des gens, à lutter contre l'exclusion sociale, à favoriser la mixité sociale, à assurer leur sécurité alimentaire », précise M. Hauteceur. Le tout avec une agriculture biologique pratiquée dans une optique écologique.

La mission de ces potagers collectifs ne s'arrête toutefois pas là. De nombreux jardins, souvent nés des tables de concertation en sécurité alimentaire, offrent des programmes adaptés aux besoins de la communauté dans laquelle ils sont implantés. La maison de quartier Villeray à Montréal gère par exemple des jardins collectifs entretenus par des élèves du primaire et du secondaire, ainsi que le jardin du HLM



Pontbriand, destiné aux personnes âgées et à mobilité réduite. Au jardin collectif de Saint-Jérôme, on pratique la phytothérapie avec des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Certains potagers solidaires offrent également des programmes de réinsertion sociale. L'organisme La croisée de Longueuil offre depuis maintenant neuf ans une formation en horticulture. Peter Vorias, l'animateur horticulteur, explique que le cours « Horticulture maraîchère et ornementale écologique » est ouvert à toute personne âgée de 18 à 65 ans. La formation de 300 heures est reconnue par la commission scolaire et financée par Emploi-Québec. « C'est un très bon programme de réinsertion au travail. Cette année, nous sommes une quarantaine de personnes, bénévoles et étudiants, à cultiver le jardin de quatre hectares », précise M. Vorias.

La récolte des jardins collectifs est remise aux bénévoles qui y travaillent. Les surplus sont généralement refilés aux banques alimentaires du quartier. Certaines banques alimentaires possèdent par ailleurs leurs propres jardins collectifs. Par exemple, Moisson Québec en gère quatre, permettant ainsi aux plus démunis de la capitale d'avoir accès à des produits frais et locaux.

Sur les toits, sur les balcons

Depuis quelques années, l'agriculture urbaine au Québec ne se limite plus aux terrains, mais se pratique désormais, et de plus en plus, hors sol. Né en 2003, le projet Des Jardins sur les toits d'Alternatives offre la possibilité de pratiquer le jardinage dans des bacs à réserve d'eau sur les balcons, les toits et les sols contaminés. Responsable du projet chez Alternatives, Ismaël Hauteceur indique que plus de 500 bacs ont été vendus ce

printemps. Capteurs d'eau de pluie, ces bacs recyclés permettent de 3 à 5 jours d'autonomie en eau.

Dans le même esprit que les jardins collectifs, l'organisme s'occupe de plusieurs projets à Montréal et à l'étranger. Dans la métropole, le principal jardin de démonstration du groupe se trouve en plein cœur du campus McGill. Bénévoles et jardiniers y cultivent des légumes pour le service alimentaire de la popote du Santropol roulant. Alternatives a lancé également un potager sur le toit du pavillon de Design de l'UQAM, sur le toit du Patro le Prévost, un autre sur le toit d'un HLM à Outremont.

M. Hauteceur précise que ces jardins de démonstration et d'expérimentation permettent d'offrir à la communauté (étudiants en aménagement urbain, membres d'une coopérative d'habitation ou simples citoyens) des modèles et une expertise pour cette agriculture novatrice.

Le choix de l'emplacement de certains jardins n'est d'ailleurs pas le fruit d'un hasard. « Avec McGill, nous avons ciblé un site prestigieux afin de changer la perception qu'ont les gens de l'agriculture, qui est trop souvent vue en ville comme une chose réservée aux pauvres. En mettant en valeur certains sites, nous voulions montrer l'esthétique des jardins urbains et casser les perceptions et les habitudes des gens », explique M. Hauteceur.

Selon l'architecte paysagiste, les choses vont bon train aujourd'hui pour l'agriculture urbaine dont le mouvement de base en né il y a maintenant 10 ans au Québec. « Il y a encore 5 ans, le projet Des Jardins sur les toits apparaissait comme une aberration, maintenant, ces jardins poussent partout », conclut-il.

Valoriser l'environnement

Pour assurer leur développement, des communautés latino-américaines font preuve d'ingénuité avec des projets qui diffèrent de ceux proposés par des compagnies minières. Voici trois exemples de développement communautaire, au Pérou et au Mexique, qui évitent de nuire à l'environnement.

MARIE-DOMINIK LANGLOIS

En 2005, dans la région andine de Piura, dans le nord du Pérou, des communautés paysannes de trois districts ont organisé le Front de développement durable de la frontière Nord. Celui-ci a pour but de défendre leur environnement et leur mode de vie face au projet d'exploitation du cuivre et du molybdène de la compagnie britanico-chinoise Rio Blanco Copper dans les montagnes avoisinantes.

Lorsque ces paysans se sont fait traiter de réfractaires au progrès par les habitants de la capitale régionale et de la capitale nationale, ils ont mis de l'avant une stratégie visant à réaffirmer leur opposition ferme au projet d'exploitation minière qui risquait de contaminer leurs terres. Ils ont alors proposé un autre type de développement, issu d'un consensus communautaire et en respect avec le mode de vie paysan basé sur l'utilisation extensive de la terre.

La communauté de Curilcas a mis sur pied un moulin servant à extraire le jus de la canne à sucre qui est ensuite bouilli pour produire de la *panela*. Semblable au sucre, mais moins raffinée, la *panela* est utilisée pour faire des desserts et de l'eau de vie.

Avant 2005, la communauté n'avait accès qu'à un vieux moulin actionné par un cheval pour effectuer ce travail. Les membres de la communauté se sont donc rassemblés pour faire l'acquisition collective de ce moulin, choisi pour la simplicité de son utilisation et parce que son entretien peut se faire avec à des matériaux locaux.

De son côté, la communauté de Pacaipampa a développé un programme offrant diverses activités d'écotourisme afin de démontrer aux autorités ses habitants ne dépendaient pas de l'exploitation minière pour générer des revenus. Ce village des Andes, accessible en autobus par un long chemin escarpé, demeure peu fréquenté. Les circuits touristiques proposés respectent

donc les valeurs et le mode de vie des habitants. Ils comportent notamment un chemin archéologique des peuples pré-Incas, des treks en montagne et une visite des lagunes. On peut même y vivre des expériences chamaniques.

Changer l'or en miel au Mexique

Au Mexique, depuis près d'une quinzaine d'années, la communauté de Cerro de San Pedro se défend contre la compagnie minière canadienne Newgold, anciennement connue sous le nom de Metallica Resources ou Minería San Xavier. Aujourd'hui simple hameau de quelques dizaines de familles, le village reste toutefois un lieu historique important de l'État de San Luis Potosí, puisque c'est là que les premiers colons de la région se sont installés.

Au début de 2008, la compagnie minière avait commencé l'exploitation de la montagne. Plusieurs familles ont fui le village et poursuivi ainsi la migration vers la capitale. Les familles les plus téméraires ont décidé de rester et de résister à l'exploitation minière. Ana Maria Alvarado García, une « résidente résistante » et membre d'un groupe agraire local, a développé en bordure du village un projet d'apiculture. Les fleurs et les plantes sont protégées parce que les abeilles les butinent. Le miel produit est ensuite vendu aux habitants de la capitale.

Avec ce projet qui valorise l'environnement local, Ana Maria veut ainsi démontrer que l'exploitation minière n'est pas la seule option de développement économique.

Ces trois initiatives communautaires montrent que les communautés rurales latino-américaines ne sont pas contre le progrès. Elles témoignent plutôt d'une vision du développement leur permettant de gérer elles-mêmes les ressources naturelles que leur offre leur environnement, sans le détruire.

L'auteure est coordonnatrice du Comité pour les droits humains en Amérique latine.

AMAZONIE

SUITE DE LA UNE

Les autochtones résistent

Incapables de faire plier le gouvernement, les autochtones ont repris leur mobilisation le 9 avril dernier, après avoir déclaré une trêve à la suite de promesses finalement non tenues par le gouvernement. Ils ont organisé plusieurs marches de protestation, en bloquant des voies fluviales et routières et en coupant l'Amazonie du reste du pays.

L'avocate Lily de la Torre Lopez travaille au sein du groupe Racimos de Ungurahui, un regroupement de professionnels visant à aider les peuples autochtones à faire respecter leurs droits. Jointe à Lima, elle affirme que les décrets de la Loi de la jungle « portent atteinte aux droits des autochtones sur leurs terres traditionnelles et ont pour but de promouvoir la privatisation de ces terres, présentement sous contrôle communal et considérées abandonnées ou improductives, au profit de l'État et des entreprises, en particulier pétrolières, minières et forestières ». Elle voit dans les différentes stratégies avancées par l'État « un moyen d'accéder aux richesses des terres autochtones, tout en contournant le droit à la consultation des communautés ainsi que les dispositions internationales ».

Les organisations autochtones du Pérou et de nombreuses ONG ont mené une large campagne contre ces décrets qui, selon eux, violent à la fois la convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) dont le Pérou est signataire, la Constitution péruvienne ainsi que la Déclaration des droits des peuples autochtones de l'ONU.

Malgré ces pressions, le gouvernement est demeuré inflexible. Le président n'hésitait pas à qualifier de « perro del hortelano » (chien du jardinier) les groupes qui s'opposaient au développement de l'Amazonie, les accusant ainsi d'empêcher la collectivité de jouir des ressources du pays sans eux-mêmes en profiter.

Le massacre

Tout a basculé le 5 juin au matin, lorsque les forces de l'ordre ont tué des manifestants dans un affrontement à Bagua (nord du pays). Bilan : une cinquantaine de morts, une centaine de disparus et plus de 150 blessés parmi les autochtones et les policiers.

Avant cette tuerie, le gouvernement péruvien parvenait sans trop de mal à contourner les mobilisations autochtones et à faire accepter aux citoyens péruviens ses différentes mesures afin d'assouplir les lois et d'ouvrir le territoire amazonien aux entreprises.

Le lendemain du massacre, le président García a accusé les autochtones d'avoir assassiné des policiers. Il a justifié l'opération militaire en avançant que le gouvernement ne pouvait se croiser les bras tandis qu'une poignée d'autochtones bloquaient l'accès aux ressources appartenant à tous les Péruviens.

Mais l'affrontement de Bagua et la réponse du gouvernement aux autochtones ont indigné une majorité de la population. Une mobilisation sans précédent dans l'histoire récente du Pérou s'organisa. Le 11 juin, Lima fut le théâtre d'une grande manifestation regroupant à la fois des mouvements de femmes, d'étudiants, d'artistes, d'intellectuels et de travailleurs au côté des peuples autochtones. Le même jour, diverses communautés d'Amazonie organisaient une grève de solidarité.

Les dénonciations du gouvernement péruvien et les appels à la lutte autochtone sont aussi venus de l'étranger : le mouvement était suivi dans de nombreuses villes du monde où des manifestants se réunissaient devant les ambassades et les consulats du Pérou. James Anaya, le rapporteur spécial de l'ONU pour les droits des peuples autochtones s'est indigné de la réaction du gouvernement envers les peuples amazoniens et s'est rendu lui-même sur les lieux afin d'y réaliser une mission spéciale d'observation. La lauréate du Nobel pour la paix, la Guatémaltèque Rigoberta Menchu, et le président bolivien Evo Morales ont aussi présenté leurs doléances au gouvernement péruvien. Un nombre incalculable de pétitions et de lettres appuyant les revendications autochtones ont circulé sur Internet. Le Pérou n'avait pas fait l'objet de telles critiques depuis les années sombres du Sentier lumineux.

Finalement, les pressions venues de l'étranger et de son propre pays ont eu pour effet de bousculer le gouvernement péruvien qui a dû reculer et modifier complètement son discours en raison

de la crise. Alors qu'au départ il rejetait la responsabilité du massacre sur les autochtones, voilà qu'il présentait ses excuses. Le premier ministre Yehude Simon, chargé jusqu'ici des pourparlers avec les autochtones, a annoncé l'annulation de la Loi de la jungle ainsi que sa démission « dès que la crise sera passée ».

Une nouvelle avancée pour le mouvement autochtone

Ces événements pourraient renforcer les autochtones de l'Amazonie péruvienne. Ils revendiquent la souveraineté sur les terres qu'ils occupent. Ils font valoir l'importance de la protection de la forêt amazonienne dont l'équilibre précaire est menacé par les projets d'extraction de ressources naturelles. Le président d'AIDSESP, Alberto Pizanga, qui a trouvé refuge au Nicaragua, soutient que les peuples d'Amazonie ne sont pas opposés au développement, mais que celui-ci doit respecter leur mode de vie et leur culture. Selon lui, la protection de l'environnement est centrale pour ces peuples vivant en étroite relation avec la nature. Il rappelle que l'Amazonie est dotée d'une biodiversité incomparable, immensément fragile.

La lutte en Amazonie péruvienne aura certainement des échos dans d'autres régions de l'Amazonie, au Brésil, en Équateur, en Colombie par exemple, où la dévastation de la forêt est parfois plus avancée. En effet, l'exploitation du sous-sol et le saccage de la forêt se font sans que les autorités ne se soucient des populations autochtones locales. En outre, des mobilisations autochtones ont lieu présentement dans plusieurs régions. Certains groupes autochtones tentent de faire valoir des projets de développement alternatifs et écologiques et revendiquent des territoires protégés tandis que d'autres intentent des procès contre les entreprises. Bref, les stratégies divergent, mais il est certain que les récentes avancées des peuples autochtones de l'Amazonie péruvienne redonneront de la vigueur aux mouvements autochtones du continent.

L'auteure est présidente du Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL) et docteurante en science de l'environnement à l'UQAM.

Contre-pouvoir à l'horizon

Avec plus de mille participants, le 5^e Sommet citoyen de Montréal a été un succès. Les organisateurs de ce forum tenu au début juin, dont le thème était « La ville que nous voulons », ont maintenant le regard tourné vers les élections municipales de l'automne et vers la création d'un regroupement citoyen permanent l'an prochain.

EMMANUEL MARTINEZ

Le comité d'orientation du 5^e Sommet citoyen de Montréal rassemble présentement la centaine de propositions présentées par des citoyens avant et pendant le Sommet. Elles constitueront le cœur d'un programme citoyen qui sera lancé au début de la campagne électorale montréalaise cet automne. « À partir de cet agenda, nous allons organiser un débat avec les candidats à la mairie, ainsi que des débats locaux », explique Luc Rabouin, le directeur général du Centre d'écologie urbaine de Montréal, qui a organisé le Sommet citoyen.

Ce programme compte aborder la question de l'impact sur les quartiers et les citoyens de grands projets économiques ou d'infrastructure. Comme le déplore Luc Rabouin, « les impacts sociaux et environnementaux sont toujours un peu accessoires par rapport aux considérations économiques de ces projets ». Il espère un juste retour du balancier en faveur des préoccupations citoyennes. Plusieurs autres questions seront incluses dans le programme citoyen, dont l'accès à des logements abordables.

Mais encore plus important, le comité d'orientation du Sommet citoyen de Montréal veut favoriser l'éclosion d'un mouvement citoyen indépendant, démocratique et pluriel d'ici un an. « Le programme citoyen constitue la plateforme commune, et la structure servira à faire avancer ces propositions », dit Luc Rabouin. Selon lui,



« il y a plusieurs réseaux à Montréal, mais ils sont sectoriels. Il y a des syndicats ou des groupes centrés sur les femmes, l'environnement ou un quartier en particulier. Nous voulons créer un regroupement qui envisage la ville comme un tout pour qu'on puisse s'appuyer mutuellement. On veut créer des espaces publics sur les grands enjeux et éventuellement promouvoir les enjeux de l'agenda citoyen ».

Ce projet sera présenté au prochain Forum social québécois qui aura lieu du 8 au 12 octobre à Montréal. La structure exacte à adopter fera par la suite l'objet de consultations auprès de groupes et de citoyens montréalais. Le défi sera de mettre sur pied une organisation souple, qui intègre à la fois des individus et des organisations, et qui rejoint aussi les communautés culturelles.

« Il est très clair que si on veut influencer les enjeux, les forces des mouvements sociaux doivent être rassemblées pour avoir un maximum d'impact, affirme Luc Rabouin. Ce constat est partagé par plusieurs groupes et syndicats. Cette idée avance, alors qu'il y a deux ans ce n'était pas dans le paysage. »

Luc Rabouin, auteur de *Démocratiser la ville* qui vient de paraître aux éditions Lux, constate que la situation est mûre pour un plus grand engagement citoyen au niveau municipal. Il rappelle que c'est là que le citoyen doit commencer pour reprendre en main son destin : « Si on n'est pas capable de changer notre ville, on ne pourra pas changer le monde! »